

Gestion des étiages

La préfecture du Gers communique :



Gestion des étiages

Compte tenu de la situation hydrologique déficitaire dans le département, le préfet du Gers a décidé de placer le département en situation de vigilance sécheresse.

Le stade de vigilance n'induit pas de mesure de limitation ou de réduction des usages de l'eau.

Cet appel s'inscrit dans une démarche de responsabilité collective, sur la nécessité de réaliser des économies d'eau pour préserver ou prolonger la disponibilité de la ressource.

Les préleveurs sont appelés à enregistrer l'index de leur système de mesure au 1er de chaque mois.

L'arrêté peut être consulté sur le site internet départemental des services de l'État

<http://www.gers.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Gestion-de-l-eau/Gestion-de-la-secheresse/Arretes-secheresse-en-vigueur>

et dans l'ensemble des mairies du département.